

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الفلاحة والتنمية الريفية
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

CABINET

CELLULE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION



الديوان
خلية الإعلام والاتصال

Synthèse de presse
ملخص الصحافة



<https://madr.gov.dz>





Cherfa chez le G7

L'Algérie sera présente à la prochaine réunion des ministres de l'Agriculture des pays du G7, qui se tiendra en fin de semaine à Syracuse, en Sicile.

C'est à l'initiative de l'Italie que notre pays est invité à ces assises. L'invitation entre dans le cadre de la concrétisation du fameux «plan Mattei», mis en place par l'Italie dans le cadre de sa vision stratégique des rapports avec l'Afrique.



CÉRÉALICULTURE

La bataille des labours-semailles

Dans la perspective de la campagne labours-semailles 2024/2025, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) invite les agriculteurs à se rapprocher des coopératives des céréales et des légumes secs pour l'acquisition des intrants essentiels. Semences de céréales, de légumineuses et engrais seront ainsi mis à leur disposition, avec l'objectif d'assurer une production céréalière optimale pour l'année à venir. Pour éviter les écueils des années précédentes, l'OAIC recommande une organisation fluide de la distribution des intrants.

Rym Nasri – Alger (Le Soir) – L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) lance un appel aux agriculteurs en vue de préparer au mieux la prochaine campagne labours-semailles 2024/2025. Dans un communiqué récemment publié, l'OAIC invite les agriculteurs à se rapprocher des coopératives des céréales et des légumes secs pour l'acquisition des intrants agricoles essentiels à leur activité. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la nouvelle saison agricole pour assurer une production céréalière optimale pour l'année à venir.

Selon le communiqué, les intrants disponibles comprennent les engrais ainsi qu'une variété de semences de céréales et de légumineuses. Parmi les semences de céréales mises à disposition, on

trouve le blé dur, le blé tendre et l'orge, trois cultures essentielles dans la production céréalière nationale. Pour diversifier les cultures, l'OAIC propose également des semences de légumineuses, notamment des pois chiches et des lentilles. Cette offre variée vise à encourager une agriculture diversifiée et durable, tout en répondant aux besoins alimentaires du pays.

Dans un souci d'organisation et d'efficacité, l'OAIC recommande vivement aux agriculteurs de prendre rendez-vous auprès des coopératives des céréales et des légumes secs pour la récupération des semences et des engrais. Cette démarche proactive permettra aux coopératives de mettre en place un programme structuré, garantissant ainsi des prestations de qualité et un processus de dis-

tribution fluide des intrants. Une approche qui permettra d'éviter les engorgements potentiels lors de la distribution des intrants.

L'OAIC n'a pas omis l'aspect financier, important pour de nombreux agriculteurs. Elle leur rappelle ainsi le crédit agricole d'investissement «R'fig», un dispositif financier subventionné par l'Etat destiné à faciliter l'acquisition des intrants agricoles. Les agriculteurs intéressés par ce crédit sont encouragés à se présenter aux guichets uniques ouverts dans toutes les coopératives depuis juillet dernier pour faciliter l'octroi de ces prêts. L'OAIC insiste sur l'importance de déposer les demandes de crédit dans les plus brefs délais, soulignant que cette promptitude permettra aux banques d'étudier les dossiers et d'octroyer les crédits dans des délais optimaux.

En facilitant l'accès aux ressources nécessaires et en encourageant une planification anticipée, l'OAIC cherche à maximiser les chances de succès de la prochaine saison agricole, un enjeu important pour l'autosuffisance alimentaire et l'économie agricole nationale.

Ry. N.

CAMPAGNE DE LABOURS-SEMAILLE 2024-2025

Avis important aux agriculteurs

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a invité, dans un communiqué, les agriculteurs à se rapprocher des coopératives des céréales et des légumineuses, en vue d'acquérir les intrants agricoles, en prévision du lancement de la campagne labours-semailles 2024-2025. Ces intrants comprennent les engrais, les semences de céréales dont le blé dur, le blé tendre et l'orge, ainsi que les semences de légumineuses, pois chiche et lentilles, précise le communiqué. Les agriculteurs sont appelés, selon l'OAIC, à fixer des rendez-vous pour récupérer les semences et les engrais auprès desdites coopératives, afin que ses services puissent arrêter un programme à même d'assurer des prestations de qualité tout en leur facilitant l'opération de remise de ces intrants. L'OAIC rappelle, à cette occasion, aux agriculteurs désirant obtenir le crédit R'fig en vue de l'acquisition des intrants, qu'ils peuvent se rapprocher des guichets uniques ouverts au niveau de toutes les coopératives, depuis le mois de juillet 2024, en vue de déposer les demandes dans les plus brefs délais, ce qui devra donner le temps suffisant à la banque d'étudier les dossiers et d'octroyer les crédits dans les meilleurs délais.

A. N.

Des perspectives prometteuses pour développer l'agriculture de précision à l'aide de l'IA



ALGER - L'Algérie œuvre à renforcer sa sécurité alimentaire et augmenter le rendement de la production agricole à la faveur de l'existence de perspectives prometteuses et d'expériences encourageantes dans le domaine de l'agriculture de précision.

D'après les études, l'agriculture basée sur l'intelligence artificielle pourrait économiser près de 30% de la consommation d'eau dans le monde, tout en augmentant les rendements agricoles de 25%.

Ainsi, l'agriculture de précision repose sur la collecte de données détaillées sur les récoltes, le sol, le climat, l'environnement et autres et utilise l'intelligence artificielle pour analyser ces données en vue de prendre les décisions adéquates de manière automatisée ou avec l'intervention humaine.

Selon l'agroéconomiste et formateur en IA, Brahim Lekfal, **"il existe des expériences réussies dans le cadre de l'agriculture de précision basée sur l'IA dans le domaine de l'horticulture en Algérie"**.

"Ces expériences ont permis de quadrupler voire quintupler le rendement de certains légumes", a-t-il déclaré à l'APS, soulignant l'importance de l'intelligence artificielle dans la prévention contre les maladies des plantes.

Et d'ajouter que l'irrigation à distance est également un domaine utile, car le programme intelligent reconnaît la température du sol et envoie une notification à une application téléphonique à distance, que l'agriculteur reçoit instantanément pour décide de lancer ou non le processus d'irrigation.

Expériences encourageantes

Parmi les expériences prometteuses dans le domaine de l'agriculture de précision, le projet "Sakai" lancé par Nasser Bouziani et Mourad Bouzit, deux chercheurs algériens en robotique et physique établis à l'étranger. Il s'agit de robots autonomes utilisant l'énergie solaire pour générer leur propre carburant et sont utilisés pour l'irrigation et la fertilisation profonde des racines, permettant également une distribution adéquate d'eau et d'engrais.

Ce projet innovant a suscité l'intérêt de la NASA et de plusieurs centres de recherche chinois, qui ont proposé de contribuer à son développement", ajoute le chercheur.

Les deux chercheurs considèrent que l'adoption d'un système similaire à "Sakai" au lieu de l'irrigation goutte-à-goutte et de la fertilisation de surface pourrait réduire le taux de mortalité précoce des arbres de 45 % à 15 %, d'autant plus que la fertilisation profonde est respectueuse de l'environnement et permet d'économiser l'eau.

Selon les explications des deux innovateurs, un seul robot peut irriguer et fertiliser près de 120 hectares.

L'agriculture de précision va au-delà de l'irrigation, de la fertilisation et de la lutte contre les maladies des plantes, à savoir la mise en place de systèmes agricoles complets, permettant de suivre toutes les étapes du processus agricole.

Parmi les projets prometteurs dans ce domaine, il y a les fermes modernes que le Groupe "Souakri" s'apprête à lancer prochainement en Algérie, avec un partenaire turc pour créer un système d'automatisation complet doté de l'intelligence artificielle, contrôlant toutes les étapes de production de la tomate cerise destinée à l'exportation, a indiqué dans une déclaration à l'APS, Mourad Faci, responsable des projets auprès du Groupe.

Il s'agit également de l'expérience "Farm AI", une startup algérienne classée en 2023, deuxième meilleure startup dans la compétition internationale Tech 4 Good en Chine, pour avoir développé un système de détection des maladies de plantes à l'aide de drones.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Entre promotion des exportations et besoin de régulation

La politique d'encouragement des exportations hors hydrocarbures semble avoir besoin de quelques ajustements à l'effet de ne pas déboucher sur des résultats contraires à ceux poursuivis. C'est du moins ce qui ressort du dernier Conseil des ministres où Abdelmadjid Tebboune a demandé, selon un communiqué rendu public, «*la préparation d'un décret présidentiel réglementant le commerce extérieur, y compris les opérations d'exportation, qui nécessitent de minutieuses études de faisabilité financière et économique du marché national et international, afin que l'exportation ne devienne pas une malédiction et une source de pénurie et de déséquilibre du marché national*».

Visiblement, après avoir permis la facilitation de l'acte d'exporter, l'Exécutif se voit contraint d'affiner sa stratégie de façon à ce que cela ne soit pas fait au détriment de la satisfaction du marché intérieur. Il y est fait état de la nécessité d'effectuer de «*minutieuses études de faisabilité financière et économique du marché national et international*». En somme, l'Etat a tout simplement besoin d'assurer une de ses principales missions à savoir, la régulation. Le texte en question prévient en effet contre le risque de «*la pénurie*» et du «*déséquilibre du marché*». Des opérateurs économiques se seraient-ils déjà laissé tenter par un acte d'exportation lorsqu'il eut fallu alimenter le marché local ? La question se pose. Il s'agit là d'un des aspects importants de la régulation dont doit bien se doter l'Etat pour avoir une idée plus appropriée sur le marché de l'offre et de la demande. Des mécanismes sont en effet nécessaires pour réagir face à des situations de production différentes selon qu'elles soient en excès ou insuffisantes.

L'Exécutif, pour relever l'immense défi de la diversification de l'économie, s'est appuyé sur la politique de la promotion des exportations durant ces dernières années. En tout cas, la Banque d'Algérie a détaillé les exportations hors hydrocarbures dans son dernier rapport annuel de juin 2024 retraçant l'évolution économique et monétaire de 2023. «*Les exportations de biens hors hydrocarbures affichent 5,058 milliards de dollars à fin décembre de l'année 2023 contre 5,978 milliards de dollars durant la même période de l'année écoulée, soit une baisse de 919 millions de dollars (- 15,4 %). Cette baisse en valeur intervient suite au recul des exportations de demi-produits et ce, en dépit de la hausse appréciable des exportations de biens alimentaires (+ 159 millions de dollars) et de l'électricité (+ 123 millions de dollars).*»

Selon le rapport, la décomposition des exportations de biens par groupes de produits fait ressortir la prédominance de quatre groupes de produits au sein des exportations de biens hors hydrocarbures à savoir : les «*demi-produits*», les «*biens alimentaires*», «*l'électricité*», et les «*produits bruts*». Les exportations de demi-produits, qui représentent 78,6% des exportations de biens hors hydrocarbures, ont baissé de près de 21,8 %, passant de 5,086 milliards de dollars à fin décembre 2022 à 3,977 milliards de dollars à fin décembre 2023. A l'intérieur de ce groupe de produits, les exportations de fertilisants ont enregistré la plus importante baisse (-1,556 milliard de dollars) pour atteindre 1,687 milliard de dollars à fin décembre 2023 contre 3,243 milliards de dollars à fin 2022.

Il y a lieu de rappeler que le prix du gaz naturel représente près de 80% du coût de fabrication des engrais azotés et que ce dernier a enregistré une baisse importante sur les marchés mondiaux au cours de l'année 2023. Par conséquent, les prix mondiaux des fertilisants ont été fortement impactés à la baisse durant cette période. Avec une part de 8,5% des exportations de biens hors hydrocarbures, les exportations de biens alimentaires ont progressé de près de 159 millions de dollars (+ 59,1%) passant de 269 millions de dollars à fin décembre 2022 à 428 millions de dollars à fin décembre 2023. L'essentiel de cette hausse s'explique par la progression des exportations du sucre de 154 millions de dollars (89 millions de dollars à fin décembre 2022 contre 243 millions de dollars à fin 2023).

Ali Benyahia



وزارة التجارة وترقية الصادرات
MINISTERE DU COMMERCE
ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPEMENT RURAL



عرض أسعار البيع بالتجزئة للمواد الفلاحية واسعة الإستهلاك ليوم 23 سبتمبر 2024
Mercuriale des prix des produits agricoles de large consommation, date: 23 Septembre 2024

Produits	Prix du détail ¹ DA / Kg			المنتجات	
	معدل Moyenne	أعلى Maximum	أدنى Minimum		
Légumes frais	Pomme de terre	91	111	70	البطاطا
	Tomate	86	101	72	الطماطم
	Oignon sec	48	55	42	البصل الجاف
	Ail sec	382	437	328	الثوم الجاف
	Carotte	84	94	73	الجزر
	Navet	117	130	105	لفت
	Poivron	111	125	98	الفلفل الأخضر
	Piment	133	150	115	الفلفل الحار
	Courgette	168	182	154	الكوسة
	Haricot vert	211	233	189	الفاصولياء الخضراء
Laitue	152	168	136	الخس	
Fruits frais	Pomme locale	378	481	274	التفاح المحلي
	Datte	552	680	424	التمر
	Melon	97	108	86	البطيخ الأصفر
	Pastèque	86	95	77	البطيخ الأحمر
	Poire	387	469	306	الاجاص
	Raisin	207	265	150	العنب
	Banane	478	492	464	الموز
Produits d'origine animale	Viande bovine locale	1808	1951	1665	لحم البقر المحلي
	Poulet de chair	461	472	450	الدجاج
	Œufs (Unité)	18	19	17	البيض (وحدة)
	Lait de vache (Litre)	91	97	86	حليب البقر (لتر)

1. Moyenne nationale observée dans les marchés de détail.

1. المعدل الوطني الملاحظ في أسواق التجزئة



IL SERA ÉLABORÉ POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES LOBBIES QUI CRÉENT LES SITUATIONS DE TENSION

Un décret régulateur des exportations

Le président de la République a appelé le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations à plus de vigilance pour lutter efficacement contre les lobbies de l'importation qui seraient tentés par faire du chantage à l'État en créant de toutes pièces des tensions sur certains produits et des pénuries.



Ph: DR

Intervenant en marge du dernier Conseil des ministres qu'il a présidé dimanche, le président de la République a appelé le ministère de faire preuve de fermeté pour faire face aux manœuvres malsaines des lobbies en retirant les licences d'importation et les registres de commerce à ceux dont la culpabilité dans la création de situation de tension, serait établie. Et pour une meilleure organisation du marché, notamment la disponibilité des produits de première nécessité, Abdelmadjid Tebboune a ordonné la préparation d'un décret présidentiel réglant le commerce extérieur, y compris les opérations d'exportation, qui nécessitent de minutieuses études de faisabilité financière et économique du marché national et international, afin que l'exportation ne devienne pas une malédiction et une source de pénurie et de déséquilibre du marché national. Il faut rappeler, dans ce cadre que dans la logique commerciale c'est l'excédent de la production, après couverture des besoins domestiques qui est destiné à l'exportation. Or, certains lobbies se sont spécialisés dans un véritable travail d'assèchement des stocks de la

production nationale, notamment agricole pour la destiner à l'exportation créant ainsi des situations de tensions sur certaines denrées. Il y a lieu de rappeler que durant les dernières décennies, le commerce extérieur algérien était dominé par les « pontes de l'import-import », ce qui avait conduit à une mévente de la production nationale, la disparition de plusieurs segments de l'économie nationale en raison d'une concurrence déloyale, l'intrusion sur le marché national de produits de mauvaise qualité et parfois même dangereux et l'assèchement des réserves de changes. Cette situation avait poussé les pouvoirs publics à créer les conditions pour favoriser les activités, industrielles et autres, exportatrices pour permettre le rééquilibrage de la balance du

commerce extérieur algérien. Cet effort consacré par des avantages accordés notamment dans les lois de Finances des dernières années a été dévoyé par certains exportateurs qui se sont livrés à un véritable curage des stocks de la production nationale et qui ont réalisés des opérations parfois à perte pour profiter des « primes à l'exportation ». C'est pour contrer ce phénomène que le président de la République s'apprête à promulguer un décret qui permettra de créer les conditions d'un approvisionnement du marché local en produits de première nécessité et fera barrage devant l'appétit vorace de certains lobbies aussi bien de « l'import-import » que ceux de « l'exportation tout azimut ».

Slimane B.

BEJAÏA

Promotion de la culture du safran



L'association des cultivateurs du safran de la wilaya de Bejaïa organise deux journées de sensibilisation et de vulgarisation pour la promotion de la culture du safran dans la wilaya. La première, en collaboration avec l'association socioculturelle féminine «Tafrif» du village Bouhatem, se déroulera demain au niveau de la salle du musée de l'eau de Toudja. La seconde, en

collaboration avec l'APC d'Amalou, se tiendra, quant à elle, le 28 septembre courant à la maison des jeunes Zerouki-Alloua. Au programme de ces deux journées, l'association des cultivateurs de safran de la wilaya de Bejaïa propose des conférences-débats sur «les caractéristiques botaniques du safran» animée par Mlle Gabis Amel, ingénieur à l'UCD Bejaïa, «les bienfaits du safran», par Mlle Abbaci Rachida, ingénieur à

l'UCD Bejaïa et «Conduite d'une safranrière», par Amara Sadek. Une exposition vente est également annoncée par les organisateurs qui ont appelé les cultivateurs intéressés à participer avec leurs produits (bulbes et pistils). Il y a lieu de signaler que la culture du safran tend à se développer dans la wilaya de Bejaïa où elle conquiert chaque année de nouveaux espaces de culture grâce au travail de promotion qui est accompli

par les différentes associations. Un intérêt également suscité par les revenus que cette spéculation peut générer, le safran étant quasiment qualifié d'or rouge en raison de sa cherté. Au demeurant, cet engouement se constate dans toute l'Algérie qui commence à se faire une place parmi les producteurs de safran, même si sa production reste encore modeste pour le moment.

■ O. M.

GHARDAÏA

37.752 qx d'olives attendus pour la saison 2024

37.752 qx d'olives sont attendus pour la saison 2024 à Ghardaïa, a-t-on indiqué à la Direction locale des services agricoles.

Cette production prévisionnelle est en « large » hausse par rapport à celle de la dernière campagne agricole qui avait enregistré une récolte de près de 30.000 qx, a affirmé le responsable des statistiques, Khaled Djebrit, en signalant que le rendement moyen devrait atteindre cette année les 26 quintaux à l'hectare et ce, en dépit d'une très faible pluviométrie.

Et de préciser que la production a été impactée cette année par les fortes chaleurs caniculaires jumelée à une sécheresse et à un stress hydrique qu'a connus la région durant les mois de juin, juillet et août derniers.

Cet impact du réchauffement climatique est visiblement observé dans les périmètres agricoles, notamment les oliveraies et les palmeraies, où les palmes de palmiers, les feuilles d'oliviers et autres arbres fruitiers ont été perforées, atrophiées et cramées,



engendrant une perturbation de l'évolution du calibre et la physiologie des fruits et, par conséquent, de la qualité et la quantité de la production, a expliqué M. Djebrit.

La campagne actuelle touche une superficie de 1.904 ha, avec près de 219.080 oliviers productifs sur plus de 373.807 pieds existant dans la wilaya de Ghardaïa, a-t-il fait savoir. Les ser-

vices de la DSA estiment également que sur cette récolte de 37.752 qx d'olives prévue, près de 27.320 qx seront destinés à la consommation comme olives de table et 10.432 qx pour l'extraction de près de 800.000 litres d'huile d'olive « vierge et bio », par le biais de trois huileries modernes localisées à Guerrara, El-Atteuf et Béni-Isguen.

Le Courrier

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN d'Algérie

Page :09

TIZI OUZOU. APW

Organisation prochaine d'un salon de l'apiculture et de l'élevage

Un nouveau salon, dédié à l'apiculture et aux petits élevages, sera prochainement organisé à Tizi-Ouzou par l'Assemblée populaire de wilaya (APW), a-t-on appris dimanche du président de la Commission agriculture de l'assemblée, Yazid Belkalem. La nouvelle manifestation "vise à faire le point sur la réalité de ces filières qui offrent un fort potentiel de développement et participer à leur promotion", a expliqué M. Belkalem. Elle sera une occasion "de réunir les intervenants dans ces filières afin qu'ils partagent leurs expériences respectives et mettent à profit leurs parcours", a-t-il indiqué. Des professionnels du secteur au niveau national, des producteurs, des éleveurs et des importateurs prendront part à ce salon, a précisé le responsable, relevant que des conférences sur divers thèmes liés à ces filières sont au programme. La manifestation sera organisée en collaboration avec la direction locale des Services agricoles (DSA) et la Coopérative agricole polyvalente de la wilaya (CAPTO), a-t-on ajouté. A rappeler que des manifestations dédiées au secteur de l'agriculture sont régulièrement organisées dans la wilaya de Tizi-Ouzou.



BOUIRA

32 mm de pluie en moins de 24 heures

L'ANNÉE 2024 aurait pu être meilleure encore. Celle de l'année en cours avec ce cumul qui frise les 60 mm.

■ ALI DOUIDI

Les dernières 24 heures ont été abondantes en pluie. En ce laps de temps relativement court, la station météorologique de Bouira enregistrait 32 mm de précipitation. Un peu plus tard, un Bulletin météorologique spécial avertissait sur une situation caractérisée par des averses et de chute de grêle.

Selon le chef de cette station, Djamel Rami, cet épisode orageux, marqué par des coups de tonnerre et des éclairs, a commencé dimanche soir vers 19 h et s'est poursuivi jusqu'à hier vers 4 h du matin. Toujours selon cette source, les apports pluviométriques qui en ont résulté ont profité à toute la wilaya, inaugurant un cycle climatique totalement différent de l'année dernière, marquée par une sécheresse très sévère. La preuve, alors qu'en 2023, en ce même mois, on n'enregistrait que 2 mm, cette année, le cumul au 23 septembre oscille entre 55 et 60 mm. Avec de tels apports, on pense que le niveau des trois barrages au plus bas, l'année dernière, et celui des nappes fortement mis à mal, la situation hydrographique de la wilaya s'est beaucoup améliorée. La preuve : on la voit dans



Avec cet apport pluviométrique, les barrages sont quasi pleins.

la distribution de l'eau potable.

Dans les communes où elle intervenait tous les six jours, elle est ramenée aujourd'hui à deux et même à un jour. Inutile de dire qu'avec toutes ces pluies qui ont fait de ce mois, généralement chaud, le plus pluvieux de la dernière décennie, les agriculteurs qui n'avaient d'yeux en ce début de saison que pour le ciel, ont accueilli ce changement de temps avec un sentiment de joie profond. Ils

ne tenaient absolument pas à revivre l'épreuve terrible de l'année la plus sèche et la plus torride de ce siècle. Certains, confortés dans l'idée que l'année 2024-2025 s'annonce sous de bons auspices, ont commencé les labours.

La terre ramollie par les premières précipitations qui, rappelons-le, ont commencé bien avant septembre, se prétaient avec allégresse à ces travaux préparatifs. Rencontrée au

siège de la wilaya, il y a deux ou trois semaines, la directrice de l'agriculture affichait un moral d'acier, convaincue que ces premières pluies allaient dans le sens des prévisions du secteur. Ce dernier, se doutant que l'année qui s'annonce sous des signes qui ne trompent pas serait exceptionnel a permis à la superficie à emblaver de faire passer de 76 000 à 80 000 ha. La campagne moisson-battage pourrait démarrer à partir du

10 octobre, selon un calendrier rigoureusement respecté, sauf pour le début de l'année 2023 où le ciel avare en pluie n'a commencé à devenir pluvieux que vers novembre.

Avec un peu plus de régularité, l'année 2024 aurait été meilleure encore. Celle de l'année en cours avec ce cumul qui frise les 60 mm, tous les espoirs sont permis. Ce qui est certain, c'est que le mois de septembre n'est pas fini et si la météo n'annonce rien d'ici les 27 et 28, le ciel, fortement couvert, avec un léger vent, semble démentir cette prévision et laisser escompter des pluies aussi importantes que celles de ces dernières 24 heures. Il nous faut ajouter que le chef de service de la météo, s'appuyant sur des données fiables, nous affirmait que les précipitations qui ont touché la wilaya de Bouira ont été également enregistrées dans les wilaya de l'ouest, entre autres Tiaret, Sidi Bel Abbès, Nâama, Saïda, Bayadh, Médéa, etc. Nous aurions aimé avoir plus d'informations concernant l'état des barrages, mais la directrice des ressources en eau en congé de maladie ne pourra reprendre le travail que la semaine prochaine où elle compte organiser un point de presse sur le secteur. A. D.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION EN ALGÉRIE :

Entre cadres conceptuels et approches fonctionnelles

Mohamed KHIATI (*)

En effet, sur les 238 millions d'hectares que couvre le territoire national, 200 millions d'hectares sont occupés par la zone saharienne (87% de la surface totale), là où pratiquement la plupart des Oasis sont exposées au phénomène d'ensablement consécutif à l'érosion éolienne intensive, lorsqu'elles ne sont pas affectées par la salinisation. Les changements climatiques, l'accroissement démographique et la poussée des tissus urbains viennent encore constituer d'autres facteurs impactant l'équilibre du système oasien.



Dans ces zones du Sud, il est reconnu que deux modèles de développement s'affrontent. Le premier modèle est intensif, qualifié d'agriculture saharienne n'ayant pas de limite dans l'exploitation des ressources en eau et en sols. Le second est oasien qui considère que l'eau et les sols sont la colonne vertébrale de ses agro-systèmes et de ce fait, ils doivent être gérés et exploités d'une manière rationnelle et durable.

Ces deux écosystèmes fragiles, la qualité des eaux et des sols se dégrade progressivement dans la mesure où les eaux de l'aquifère sont minéralisées. Celles du Continent terminal (CT) contiennent 2 à 5 g/l de sels et celles du CI, 1 à 4,5 g/l. La salinité de la ressource menace la viabilité de l'agriculture. L'accroissement des prélèvements modifie les conditions d'écoulement souterrain et par conséquent, la composition des eaux (CDARS, 2020).

Alors que l'émergence de grandes exploitations consommatrices d'eau avec des besoins d'eau agricole compris entre 10.000 et 15.000 m³ d'eau par ha et par an aura sûrement à exacerber la pression sur les nappes. Dans un tel contexte, des mesures de préservation des potentialités existantes permettent de surpasser les contraintes. Il n'en demeure pas moins que des programmes sont en cours de réalisation pour la rationalisation de l'eau dans ces régions peu dotées en eau superficielle pour faiblesse des précipitations.

Au nord du Sahara, ce sont les zones steppiques s'étalant sur plus de 20 millions d'hectares comprenant quelques 12 mil-

lions d'hectares constituant le soubassement de l'activité d'élevage qui sont soumis à une dégradation continue. Ici, la population qui tire ses revenus principalement d'un pastoralisme de type extensif n'a malheureusement que peu épargné cette région qui détient presque 80% du cheptel ovin national dont les besoins sont de loin supérieurs à l'offre fourragère disponible, notent certaines études du HCDS à l'époque. Dans ces zones, l'action de l'érosion provoque une perte de sol de 100 à 250 tonnes/ha/an, cela sans occulter l'érosion hydrique qui menace les 4% des zones de montagnes.

La zone steppique est caractérisée par un climat semi aride, à aride dont les précipitations annuelles sont comprises entre 100 et 400 mm et présentent une grande variabilité inter mensuelle et interannuelle outre la variabilité spatiale. A ce propos, des études ont montré que 8 millions d'hectares reçoivent moins de 200 mm, 6 millions d'hectares entre 200 et 300 mm et 6 millions d'hectares entre 300 et 400 mm. Cette hauteur pluviométrique va en diminuant du nord vers le sud. Elle tend inexorablement à affecter la régénérescence du couvert végétal et expose le paysage aux divers types de dégradation par désertification.

Mieux encore, les précipitations sont aussi concentrées durant la période froide et présentent souvent un caractère orageux d'où leur faible efficacité dans la charge hydrique au sol. Alors qu'en période chaude, l'augmentation des températures

souligne l'effet "sècheresse estivale" qui s'étale sur une longue période, prolongée à plus de 5 mois.

Ces éléments de la nature laissent favoriser l'expansion du phénomène de désertification d'autant plus que les sols de la steppe sont caractérisés par une faible profondeur et une faible teneur en matière organique liée à une faible végétation pour la plus part clairsemée et basse constituée de formations forestières en montagnes généralement dégradées, des formations steppiques dominées par les graminées à base d'alfa s'étalant sur 2,8 millions hectares (BNEDER, 2022), des plantes halophytes occupant les milieux salés (chott, zahrez) et les cultures annuelles en sec (céréales) avec des jachères pâturées dans les épandages de crues.

Ces facteurs multiples favoriseront, en somme, les processus de désertification, associés bien sûr, avons-nous vu à l'action anthropique et à la variabilité climatique fonction de la sécheresse. Dans un tel contexte et globalement, faut-il rappeler qu'une carte de sensibilité à la désertification réalisée en 2010 avait montré que plus de 16 millions d'hectares sont sensibles à la désertification uniquement dans la région steppique (DGF, 2018) ; alors que la carte de dégradation des terres mondiale élaborée en 2015, au profit du secrétariat de l'UNCCD, faisait état que rien que pour la partie nord du pays quelques 2,5 millions hectares sont dégradés en Algérie (DGF, 2015).

"Chronologie des programmes de lutte contre la

désertification. De prime abord, est-il nécessaire de mentionner que l'Algérie, déjà consciente des impacts de la désertification et de ses effets sur l'environnement, les ressources naturelles et l'agriculture, s'est engagée depuis les premières années de l'indépendance à mettre en œuvre des programmes et des projets de lutte contre ce phénomène notamment en zones steppiques et celles de montagnes.

A ce sujet, les contemporains se rappellent sûrement des chantiers populaires de reboisements et des campagnes de volontariat engagés au cours de la période 1962-1970 ayant permis la plantation de plus de 99.000 hectares. En concomitance, des politiques successives d'amélioration pastorale furent adoptées portant notamment sur la protection et le développement des parcours steppiques et des élevages ovins.

A ce titre, des coopératives d'élevage furent mises en place sous tutelle de l'association pour le développement de l'élevage pastoral (ADEP) créée en 1969 ayant bénéficié de terres de parcours et d'un grand appui logistique de l'Etat dont l'objectif et de développer et protéger les ressources et les élevages. Ces coopératives qui ont, quand même, contribué à la préservation des espaces steppiques, ont été dissoutes en 1976.

L'histoire retiendra également que, dans le souci d'améliorer la gestion des parcours et de ralentir leur dégradation, des projets de coopération furent lancés, à l'époque en l'occurrence, le Projet Hodna, en 1968 et d'autres projets tels que "

Algérie 16, 22 et 30 (1969-1970) " qui visaient la protection des ressources pastorales à travers des aménagements intégrés des terrains de parcours à travers des études phyto-écologiques et des expérimentations agricoles.

Dans le prolongement, fut lancé en 1971 par Feu Houari Boumediène, le projet du Barrage vert, l'une des grandes réalisations emblématiques de l'Algérie indépendante consistant à réaliser une immense barrière végétale formée d'essences forestières notamment. C'est une ceinture boisée servant de rempart à l'avancée du désert qui menaçait d'engloutir plus de sept (7) millions hectares, particulièrement en zones steppiques.

Convient-il de rappeler que le barrage vert fut institué par décision datant du 23 juin 1970 (JO-65) relative à la création du périmètre de reboisement de Moudjbara, à Djelfa et fut confié, pour sa réalisation, aux jeunes du Service national. Il relie les frontières algériennes occidentales aux frontières orientales sur une longueur de 1500 km et une largeur moyenne de 20 km avec une superficie globale de 3,7 millions d'hectares.

Cet ambitieux projet agro écologique jamais mis en œuvre en Afrique a permis au pays de se placer comme pays leader en matière de lutte contre la désertification. C'est dire à quel point l'Algérie était en avance sur des questions aussi importantes que celles du dérèglement climatique, de la désertification et du réchauffement planétaire " (Nordine Grim, 2020).

Suite en page 9

Le projet a permis, le long de sa mise en application, la reconstitution des massifs forestiers dégradés de l'Atlas saharien avec une superficie de 300.000 ha ; la protection des centres de vie et des infrastructures socio-économiques contre l'ensablement par la fixation de dunes et les ceintures vertes sur près de 5.000 ha ; les aménagements et les plantations pastorales pour augmenter l'offre fourragère sur 25.000 ha ; le désenclavement à travers la mise en place de réseaux de pistes sur plus de 5 000 km et la mobilisation de la ressource hydrique au profit des populations par la réalisation de 90 points d'eau (DGF, 2018).

Lors de la période 1972-1973, correspondant à la Révolution agraire, les opérations visant le développement des zones steppiques ont visé la sauvegarde des terres de parcours par la limitation du cheptel, la mise en défens, l'interdiction des labours, l'arrachage et le colportage des ligneux. La 1ère et la 2ème phase de la révolution agraire étaient caractérisées par la création des coopératives agricoles polyvalentes communales de services (CAPCS) pour l'approvisionnement des éleveurs en biens alimentaires et domestiques. Alors que la troisième phase fut réduite à la création de 200 coopératives d'élevage pastoral (CEPRA), de 49 ADEP et le versement des terres au FNRA (Fonds national de la révolution agraire). En 1975, fut promulgué le Code pastoral sur la base duquel, les terres de parcours steppiques et présahariens compris entre les isohyètes 100 et 400 mm sont devenues propriété de l'Etat et leur gestion relevait alors des communes. En 1981, fut créé le Haut commissariat de développement de la steppe (HCDS), une institution relevant du secteur de l'agriculture, lequel a engagé des programmes de protection et d'aménagement des parcours et de lutte contre la désertification en coordination avec les services des forêts et des collectivités locales. Alors qu'en 1983, fut promulguée la loi portant accession à la propriété foncière agricole (APFA) qui appliquée aux terres de parcours fit noter " quiconque met en valeur une terre de parcours pourra prétendre à en être le propriétaire". En ce temps, des programmes sectoriels appliqués ont permis de régénérer quelques 2 600 000 hectares de mise en défens des parcours, l'irrigation par épannage des crues sur près de 300 000 hectares à partir de 650 Ceds de dérivation, la réalisation et l'équipement de 5.400 points d'eau d'abreuvement et enfin le désenclavement par l'ouverture et l'aménagement de piste sur 2 300 km linéaires (HCDS). Ainsi, fut-il la steppe a toutefois bénéficié de quelques 165 projets de développement pastoral pour la période 1985-1992 ayant concerné notamment la mise en valeur des parcours avec la réalisation de forages, puits pastoraux, séguias, ouvertures de pistes, l'amélioration foncière, la création d'unités pastorales (60 unités dont 47 à Oued Touil). Le tout étant construit sur un découpage de la steppe en unités pastorales homogènes avec répartition des ressources naturelles. Ces efforts ont pu contribuer à la réduction de l'intensité de la désertification. L'on fit alors avancer dans certains rapports de



l'époque que la mise en défens des parcours, façon de régénérer la végétation a permis l'amélioration de la production fourragère pour passer de 40 unités fourragères à plus de 250 UF/ha. L'introduction de la culture d'espèces fourragères sur 15.000 hectares tels que l'Atriplex nummularia, l'Atriplex vesicaria, le Medicago arborea, le figuier de Brabarie (Opuntia ficus indica) a induit l'amélioration des parcours dégradés par une production de 500 à 800 UF/ha. L'approche mise en œuvre a permis également la fixation des dunes et des placages sableux dans de larges zones steppiques. Plus tard, la loi de 1990 relative à l'orientation foncière réduit l'espace des terres " à vocation pastorale " aux steppes comprises entre les isohyètes 100 et 300 mm ayant conduit à des défrichements sur la frange 300-400 mm. Cette loi, pour rappel, a pour but de rendre les terres aux propriétaires " expropriés " dans le cadre de la Révolution agraire. En 1994, fut lancé le programme des "grands travaux " parmi lequel sont inscrits comprenant des programmes de développement des espaces steppiques ayant donné lieu à une étroite collaboration entre les agropasteurs et les structures étatiques d'accompagnement. Les parcours sont consolidés par des opérations d'aménagement hydraulique avec la récupération des eaux superficielles, le captage des eaux de source, la mise en défens des parcours dégradés et les plantations pastorales susceptibles de réhabiliter les écosystèmes fortement dégradés. Des indicateurs de bilans établissent à l'époque, la fixation de dunes sur 1 000 ha, la plantation sur 132 173 ha, les travaux sylvicoles sur 187.367 ha, l'amélioration foncière sur 3.582 ha. Alors qu'à partir de 1997, des actions ont été entreprises en partenariat avec les services des forêts et les communes steppiques ayant permis d'introduire un nouveau type d'exploitation des parcours concernant la location des périmètres aménagés ou ceux mis en défens par les communes, sachant toutefois, qu'une année

avant, soit en 1996, que fut crée l'Office national des terres agricoles (ONTA) qui devait s'inscrire dans la gestion du foncier agricole y compris dans les zones steppiques. Dès les années 2000 et dans le cadre du PNDAR (Plan national de développement de l'agriculture et rural), des programmes concertés entre la DGF et le HCDS ont été réservés à la gestion durable des ressources naturelles notamment le programme d'adaptation et de reconversion des systèmes de production, tenant compte du choix de cultures en corrélation avec les caractéristiques édaquiques (sols) et du climat. En 2003, la DGF a lancé le plan d'action national de lutte contre la désertification (Plan -LCD) selon une approche interinstitutionnelle et ce, en application de la convention (CNULCD) déjà ratifiée par l'Algérie en 1996 dont les axes s'articulent autour de la préservation des ressources naturelles et la participation actives des populations. Des opérations ont ainsi été lancées par les services des forêts bien sur en concertation avec le HCDS et les collectivités locales. Ainsi, fut-il en 2002, fut mis en place le Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS), qui permettait d'engager des actions de préservation et d'aménagement des parcours en soutien aux initiatives des éleveurs, la valorisation des produits de la steppe et l'amélioration de leurs conditions de vie. Les efforts de l'Etat ont été poursuivis au cours de la période (2009 à 2014), avec l'avènement de politique de renouveau agricole et rural. La lutte contre la désertification a été menée dans 30 Wilayas et 723 communes qui s'est soldée par la plantation forestière sur une superficie de 800.000 ha, quelques 140.000 ha d'arbres fruitiers, des plantations fourragères et pastorales sur plus de 22.000 ha, la fixation de 4.000 ha de dunes, la mise en valeur de plus de 2428 ha et des travaux de conservation des eaux et des sols sur environ 1,1 million de m3 de correction torrentielle avec 1140 ha de fixation de bergs et des tra-

vaux sylvicoles ayant concerné quelques 175 000ha (DGF, 2018). Il est par ailleurs fait état de la réalisation d'aménagements pastoraux et de protection de la nappe alfatière et des parcours par la plantation pastorale de près de 422.000 ha, la mise en défens sur 2 878 774 ha, de 13387 de points de collecte des eaux superficielles et de 45 bassins versants en zone de montagnes sur une superficie estimée à 5,6 millions ha, la réalisation de 2 976 029 m3 de CES et le désenclavement par la création de pistes sur 25.000 km. (DGF, HCDS). Les actions ont aussi permis la création de vergers arboricoles sur 153 723 ha dont 114 000 ha en olivier, la mise en place d'unité d'élevage familial bovin, ovin, apicole, et cuniculaire au profit de près de 200 000 porteurs de projets, l'amélioration foncière sur 32000 ha, la réhabilitation de l'activité agricole au niveau de 97 Ksars et Oasis et Jardins par la réhabilitation et l'aménagement d'ouvrages hydriques (cedes de déri-

vation, sources, seguias et la préservation des parcours dégradés par la mise en défens de 2.817.194 ha et la plantation pastorale sur 400.000 ha. Faut-il souligner qu'une grande partie de ces actions ont été inscrites dans les 12.000 projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI) relevant du programme de renouveau rural géré alors par la DGF ayant touché plus de 10.000 localités rurales, dans plus de 1400 communes ayant concerné un (1) million de ménages ruraux, soit près de 6 millions d'habitants avec la création de près de 53 000 équivalents emplois/an à travers la réalisation des différentes activités du programme (DGF,2017).

Globalement, un bilan établi par la DGF en 2019, pour la période (2000-2019) fait état de principales réalisations en matière de lutte contre la désertification sur le fonds national du développement rural (FNDR) nonobstant les autres programmes de lutte.

À suivre

Mohamed KHIATI,
Agronome Expert post-universitaire,
Khiam@yahoo.fr

Référence :

1. CNULCD : Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique.
2. Nordine Grim (2020).- Barrage vert: au temps où l'Algérie était à la pointe du combat écologique. <https://www.algerie-eco.com/2020/12/23/barrage-vert-au-temps-ou-lalgerie-etait-a-la-pointe-du-combat-ecologique/>
3. Documents du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la DGF (2020-2022).
4. MADRP. Bilan des réalisations dans le domaine du développement économique et social. Septembre 2018
5. HCDS, Rapport- Bilan des réalisations des activités de restauration et de réhabilitation des parcours steppiques, 2007 et MADRP. Bilan des réalisations dans le domaine du développement économique et social, de 1999 à juin 2018.
6. Allocution du Directeur Général de ACSAD, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse, 2022.
7. DGF.Barrage vert : Plan d'action de réhabilitation, d'extension et de développement " 2020-2030 " (Synthèse, 2021).
8. BNEDR (2022).-Bilan des réalisations du secteur de l'agriculture et du développement rural (de 1962 à ce jour).
9. CDARS.-Développement des espaces agricoles et pastoraux des zones sahariennes. Communication présentée lors de l'atelier technique portant sur le recensement et l'évaluation des potentialités en sols et en eau et leur gestion durable, en utilisant l'outil géo-spatial (satellite, photographie aérienne), MADR, 10 Aout 2020.